

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

Présentation

*Agence française
pour la biodiversité*



A l'origine: la loi du 8 août 2016

On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystème ainsi que les interactions entre les organismes vivants.



crée l'Agence pour la biodiversité
au 1^{er} janvier 2017





Agence des
aires marines protégées



Ate(n)
Pôle de ressources &
compétences pour la nature

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement



Les parcs nationaux de France



ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ministère de l'Environnement

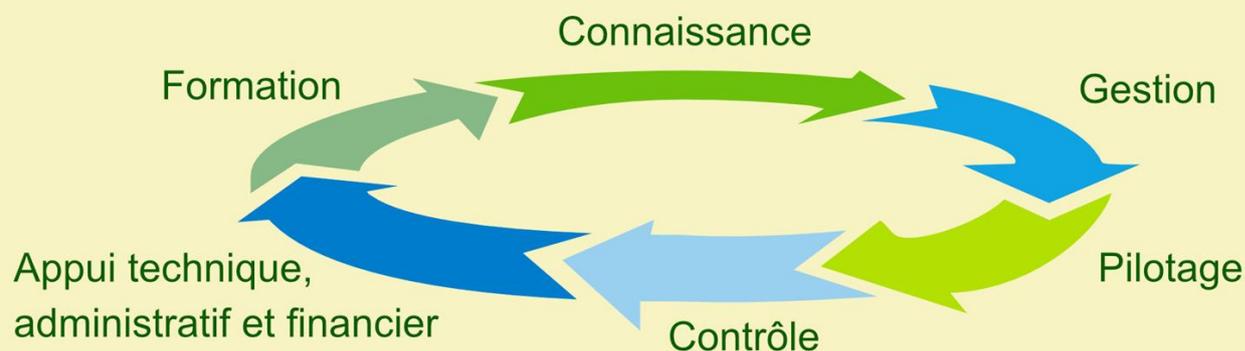


Le rôle de l'Agence française pour la biodiversité

L'Agence consacre le rapprochement des enjeux des milieux marins, aquatique et terrestre.

Rôle de l'agence :

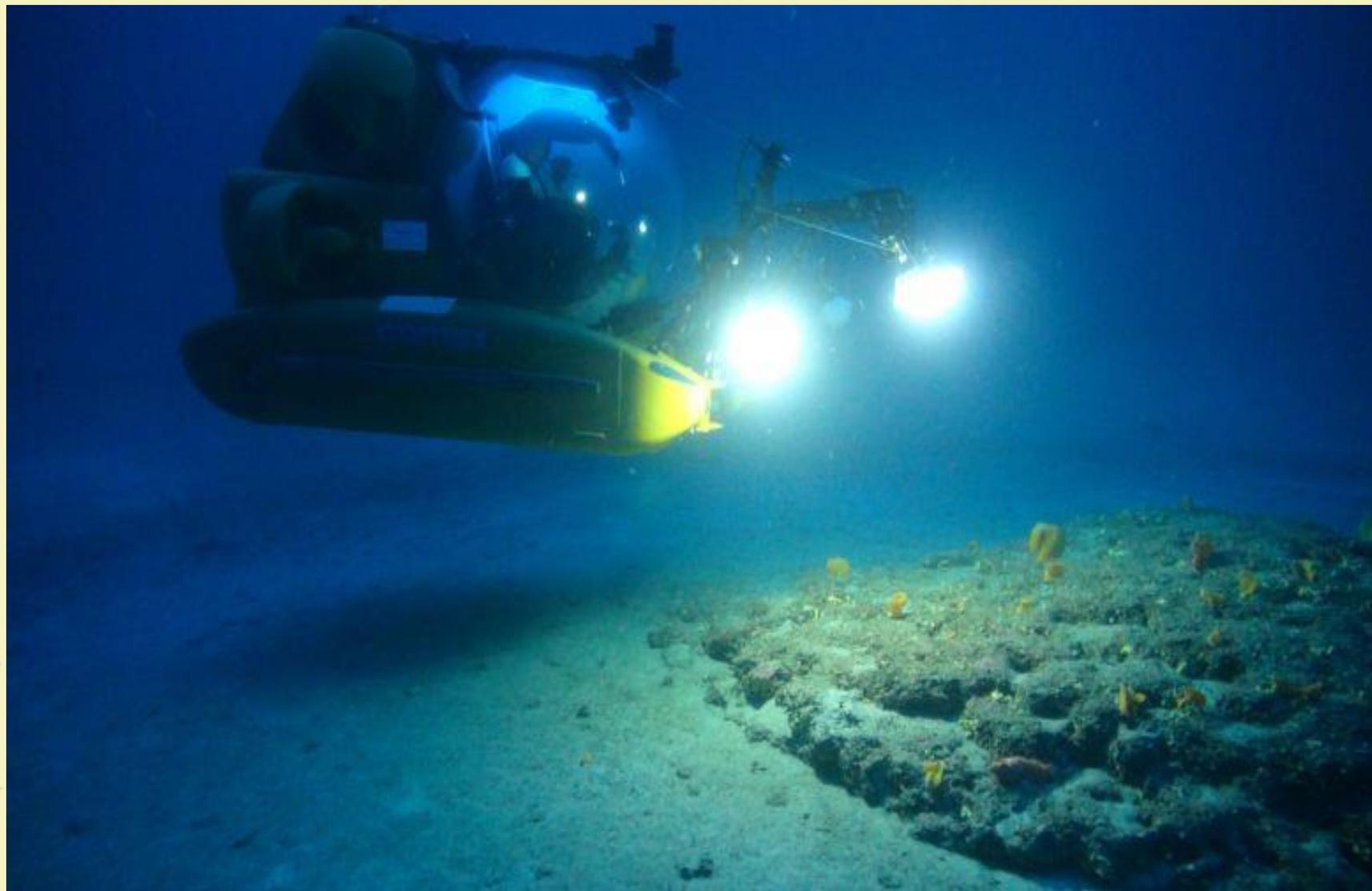
Un établissement tourné vers la reconquête de la biodiversité et au service des politiques publiques :



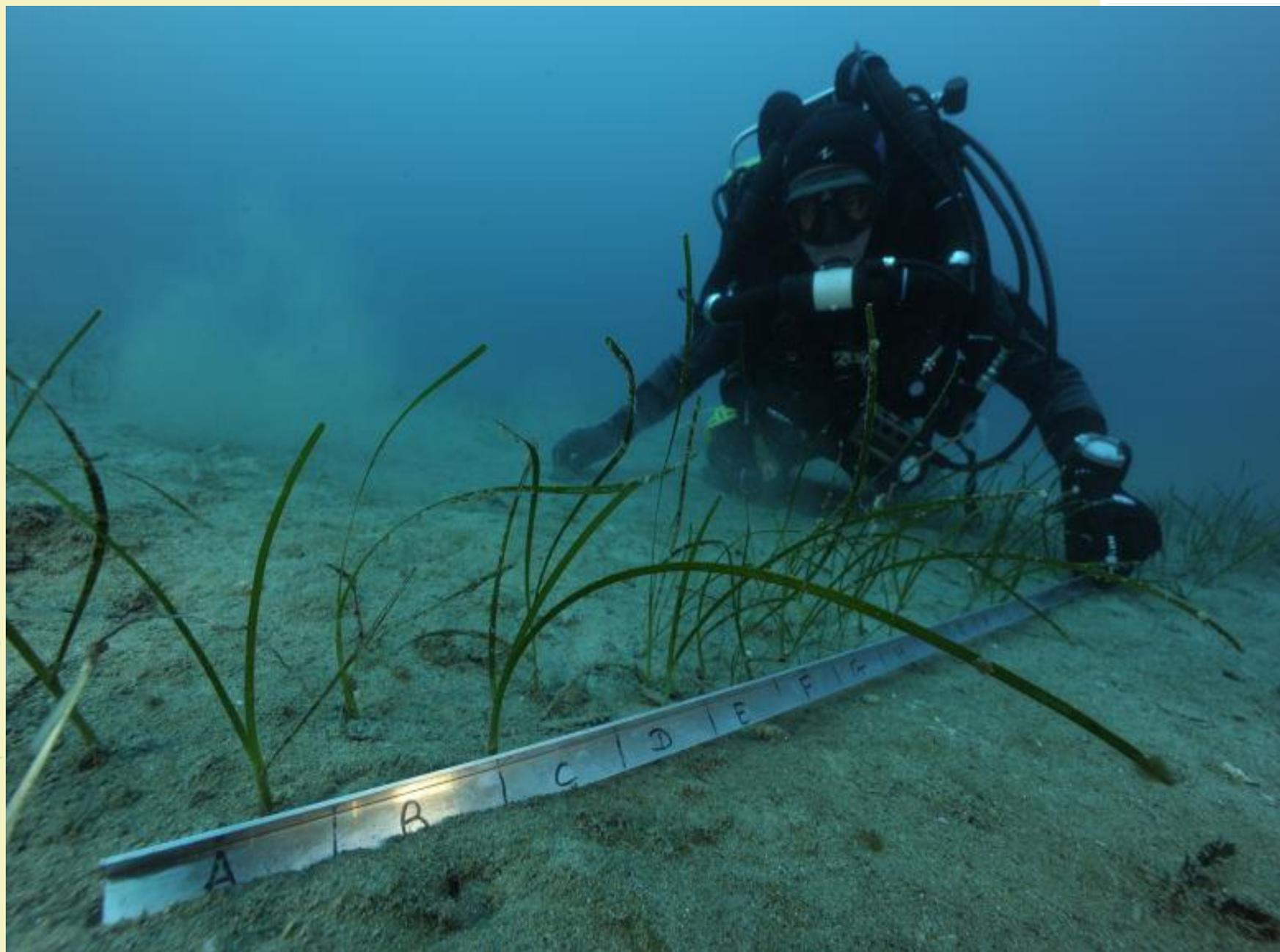
Des missions définies par la loi...

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées la biodiversité
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales
- Mobiliser et sensibiliser la société
- Former et structurer les métiers
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité













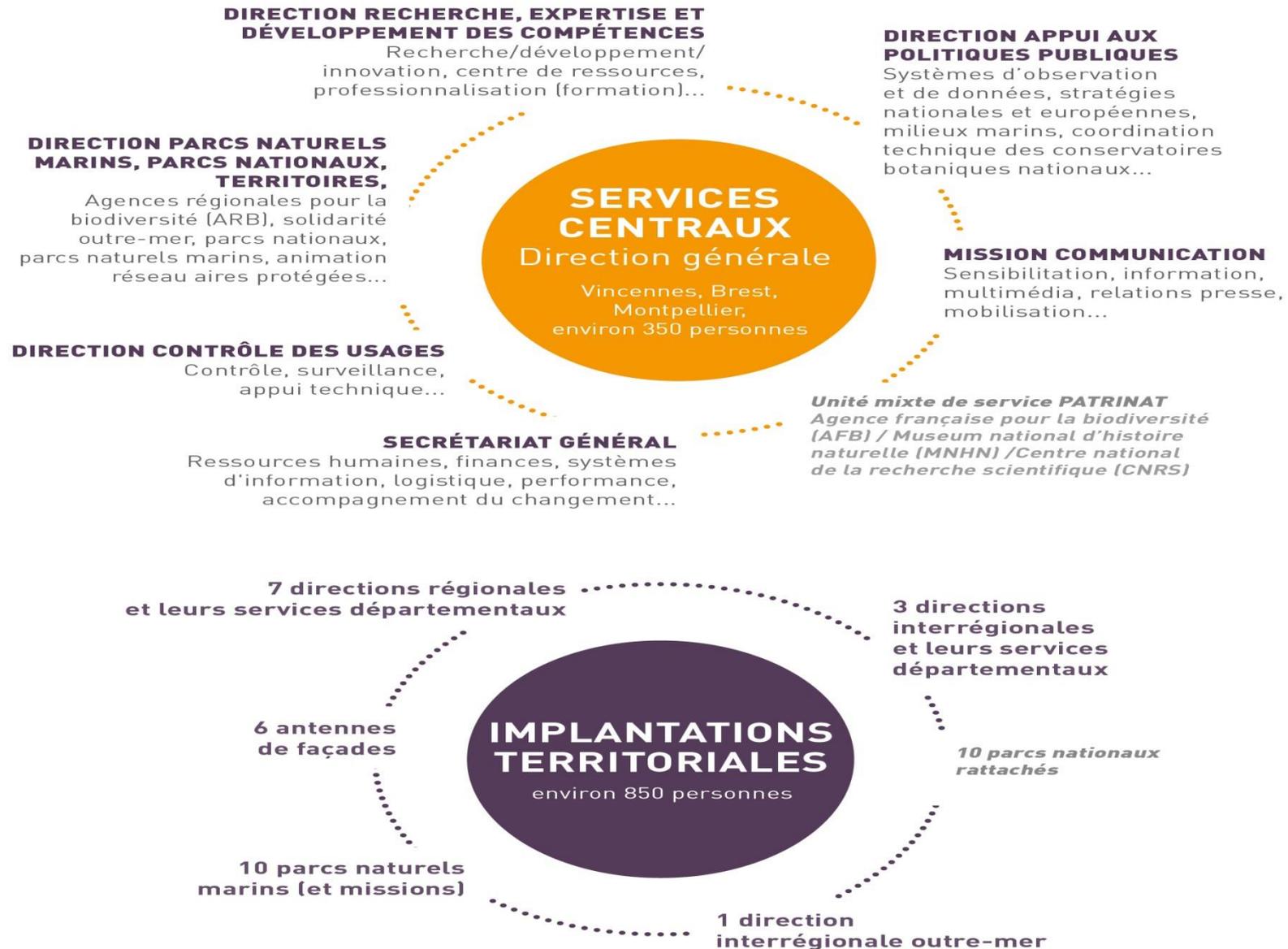


Agence française pour la biodiversité : gouvernance

La gouvernance de l'Agence s'inscrit dans un cadre rénové, transversal et territorialisé.

- Un conseil d'administration
- Les comités d'orientation
- Le conseil scientifique
- Les instances nationales associées
- Les conseils de gestion des parcs marins

Organisation de l'Agence française pour la biodiversité

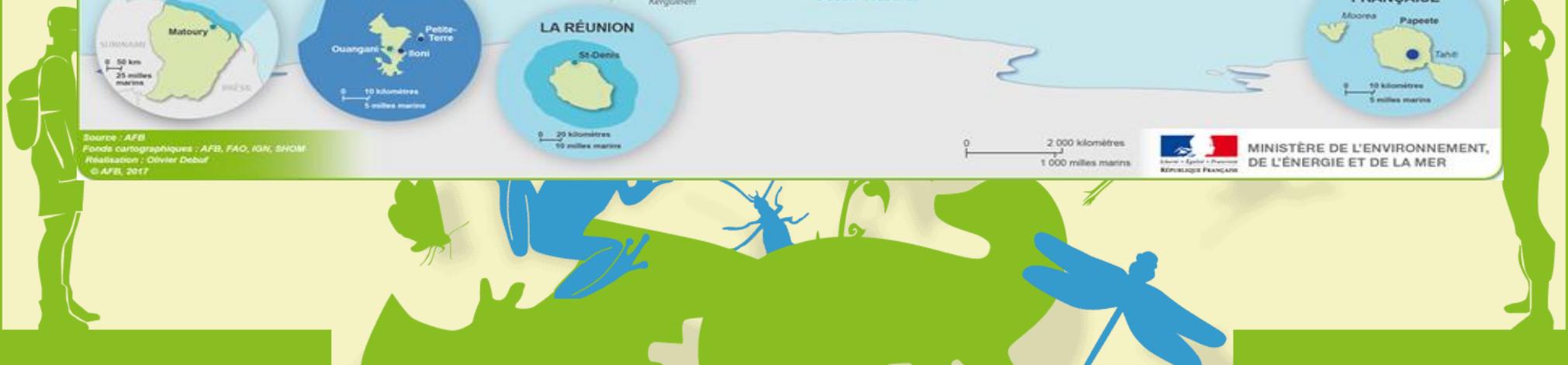
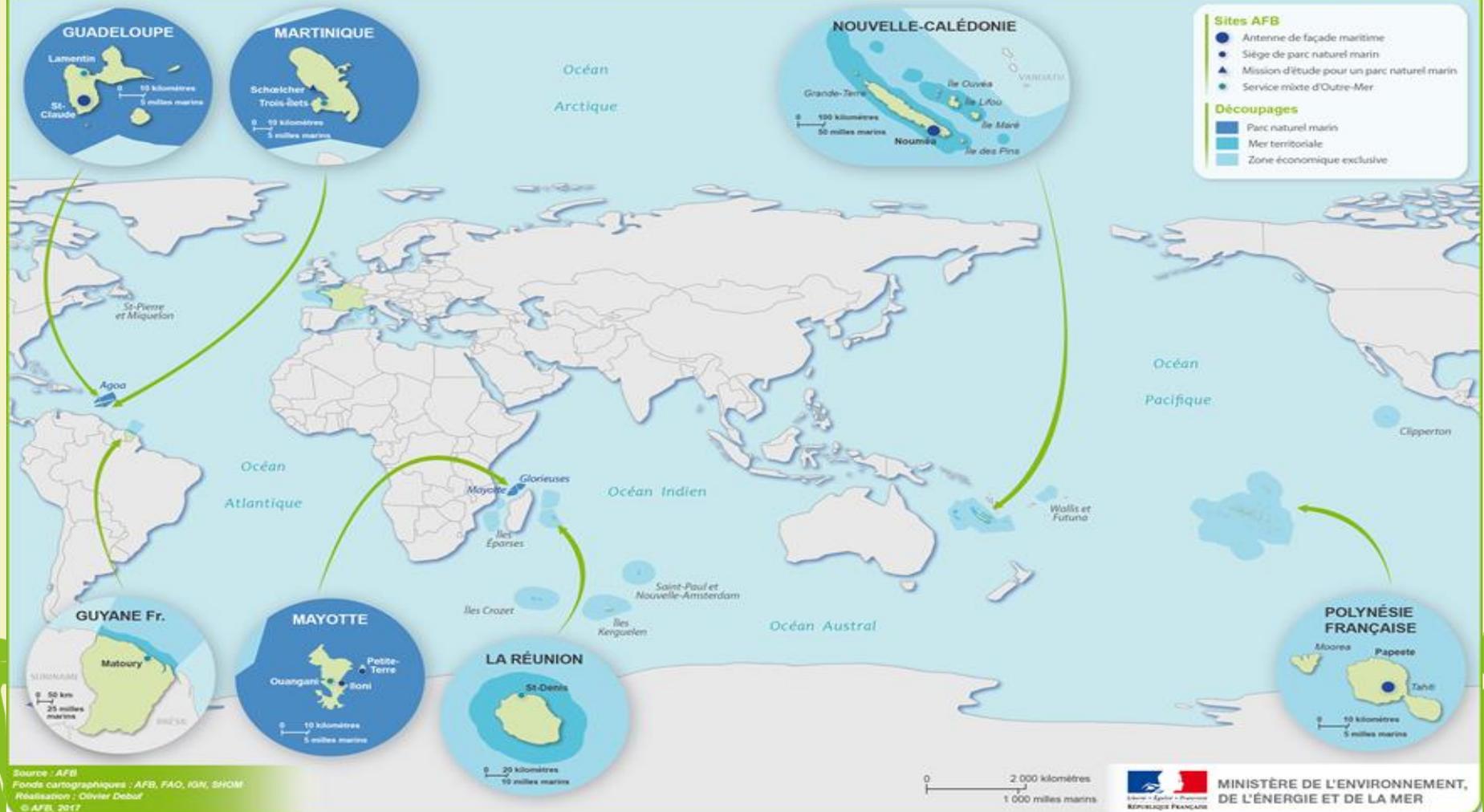


Implantations de l'Agence française pour la biodiversité en France métropolitaine



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Implantations de l'Agence française pour la biodiversité en Outre-Mer



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

- L'AFB est un établissement public national à caractère administratif (EPAN)

C' est une personne morale de droit public disposant



- d'une autonomie administrative et financière



- afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages publics



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

La personnalité juridique de l'agence en fait un sujet de droit :

doté d'une autonomie juridique donc

- d'une capacité normative dans les domaines de sa compétence
- d'une capacité patrimoniale
- de la capacité délictuelle ,de celle d'ester en justice ou de transiger
- d'une autonomie de gestion contrebalancée par l'exercice d'une tutelle

dotée de l'autonomie financière,

elle a également la qualité d'opérateur de l'Etat impliquant des règles de gouvernance spécifiques.

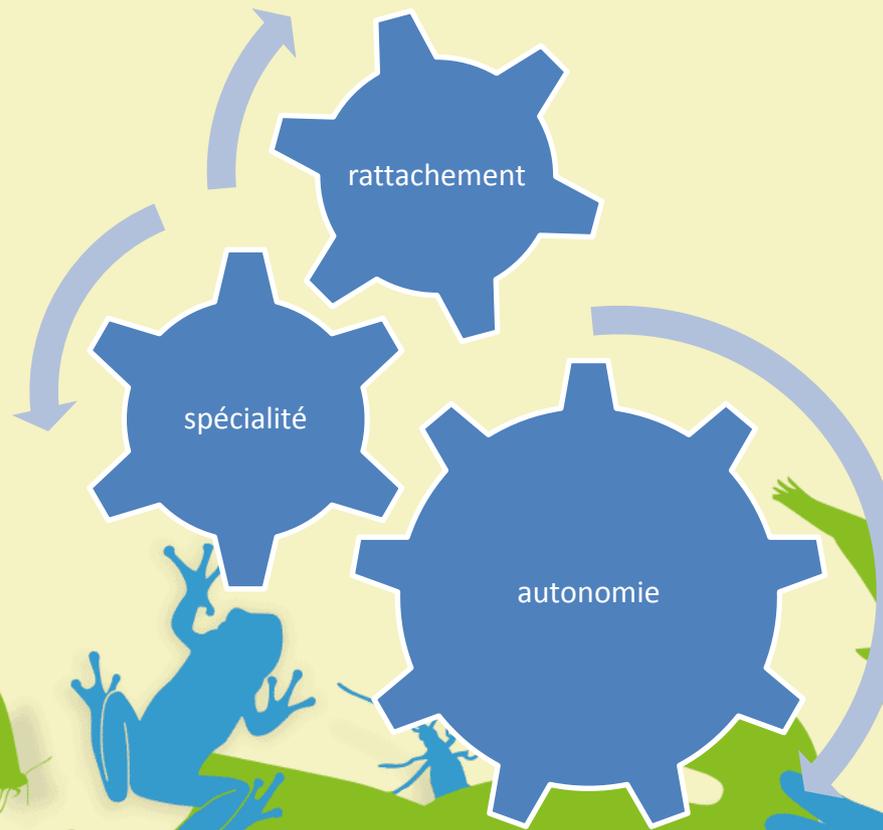


AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

de son statut d'établissement public à caractère administratif

➔ 3 principes fondamentaux qui le régissent :



Les métiers de l'Agence

Connaître & partager

Des milieux terrestres, aquatiques et marins, largement méconnus.

Comprendre les interactions entre l'homme et la nature, les services que rend la biodiversité.

Identifier les effets du changement climatique pour s'adapter.

Mener une politique de recherche et de développement innovante, en partenariat avec les instituts et les autres établissements publics.

Partager la connaissance, mettre à disposition du plus grand nombre des données sur l'environnement.

Protéger & gérer

Protéger la biodiversité aquatique, marine et terrestre.

Renforcer l'efficacité du dispositif réglementaire.

Lutter contre la biopiraterie et les espèces envahissantes.

Gérer ou appuyer la gestion d'aires protégées comme les parcs naturels marins, les sites Natura 2000 en mer ou les parcs nationaux.

Préserver les continuités écologiques.

Mettre en place des missions de police de l'environnement.

Accompagner les acteurs socio-économiques pour développer durablement les usages.

Impliquer les citoyens dans la protection de la biodiversité, mener des actions de sensibilisation.

.la fonction publique territoriale et les EPAN

.la diversité des établissements publics et leur richesse

.leur évolution : l'émergence des grands opérateurs d'Etat, leurs rapports avec la tutelle

.la recherche de compétences

.la mobilité entre fonctions publiques



.L'intérêt de la mobilité :

- .s'ouvrir à une autre culture et d'autres méthodes de travail**

- .**

- .participer à des missions de service public très spécialisées**

- .l'accès à un panel de domaines de compétence**

